

Vœux présentés par les syndicats CGT, CFDT et SUD de l'Insee sur le rapport d'activité 2005

Gestion des DR

Vœu n°1 : Le CTP de l'Insee se prononce pour la réalisation d'un audit de l'Inspection Générale avant la fin de l'année 2006 sur le fonctionnement interne global de la direction régionale de Franche-Comté. Il devra notamment aborder les problèmes de management et de mobilité.

Vœu n°2 : Le CTP de l'Insee se prononce pour que toute volonté de modification du contenu du règlement intérieur soit discutée avec les sections syndicales de l'établissement. En cas de désaccord, ces modifications seront soumises au vote du personnel. Ceci ne concerne pas les changements survenant à la suite de modifications du code de la Fonction Publique.

Personnel

Vœu n°1 : De nouvelles règles ont été édictées depuis deux ans pour que les agents, quelle que soit leur affectation, bénéficient du même nombre d'heures de formation pour leur préparation aux concours internes de l'Insee. Depuis deux ans de nombreux établissements n'ont pas été centre de préparation alors que de nombreux agents étaient concernés.

La Fonction Publique a décidé d'augmenter les promotions internes. Des moyens doivent être mis afin de respecter l'égalité des chances de tous les candidats (notamment lieu de préparation). Le CTP Insee se prononce pour des moyens soient mis pour respecter l'égalité des chances de tous les candidats.

Vœu n°2 : Les différentes modifications de l'organisation de l'Insee ont limité considérablement le choix et l'intérêt des postes dans de nombreux établissements. Le CTP de l'Insee se prononce pour une réflexion globale, dans l'ensemble des établissements, sur la mobilité, incluant par exemple l'indication d'une durée optimale dans les descriptifs de postes.

Vœu n°3 : Le CTP de l'Insee se prononce pour une pluriactivité encadrée : elle doit être définie dans le descriptif du poste de l'agent, concerner un seul domaine et l'agent doit recevoir une formation de qualité pour les différentes tâches qu'il doit accomplir. Une évaluation de la pluriactivité sera effectuée en réunion de concertation nationale.

Vœu n°4 : En 2005, 142 agents de catégorie C ont quitté définitivement l'Insee. Le CTP de l'Insee se prononce pour la mise en place dans un délai rapide d'un concours avec un nombre de postes équivalent pour le recrutement d'adjoints administratifs.

Le CTP se prononce également pour la mise en place d'un système de recrutements en C, B et A d'agents ne possédant pas les diplômes demandés pour permettre l'accès à l'emploi de catégories défavorisées.

Vœu n°5 : Le CTP de l'Insee se prononce pour une augmentation uniforme de 50 points d'indice pour tous les agents.

Vœu n°6 : Le CTP de l'INSEE souhaite une évaluation du rattachement de l'ENSAI au concours commun polytechnique. Les conclusions de cette évaluation doivent en être tirées.

Vœu n°7 : Le CTP de l'INSEE souhaite que tous les postes ouverts au « concours interne » du concours d'attaché soient pourvus en interne.

Vœu n°8 : Le CTP de l'INSEE souhaite que les attachés stagiaires qui avaient suivi en partie ou en totalité la scolarité de l'ENSAI puissent se voir offrir une année de formation supplémentaire.

Vœu n°9 : Le CTP de l'INSEE souhaite que les formations en FCDA soient encouragées et favorisées auprès des jeunes attachés et de leur hiérarchie. Le CTP de l'INSEE souhaite également que ces formations soient plus souvent proposées aux autres agents de l'INSEE.

Vœu n°10 : Le CTP de l'INSEE souhaite que la formation des attachés recrutés au choix soit renforcée et qu'un suivi de plans individuels de formations soit réalisé.

Vœu n°11 : Le CTP de l'INSEE souhaite qu'un effort dans le recrutement des handicapés soit réalisé pour chacun des niveaux de recrutement : C, B, attachés et administrateurs.

Vœu n° 12 : Le CTP demande que l'Insee crée une ligne budgétaire permettant de financer les frais engagés lors du départ des stagiaires à l'Ensaï (double logement, déménagement,...).

Production statistique

Vœu n°1 : Le CTP de l'Insee se prononce pour que des moyens financiers soient prévus dans les BOP de l'ensemble des établissements afin de permettre les aménagements nécessaires recommandés par les études ergonomiques nationales et locales réalisées sur l'ensemble du poste RP.

Vœu n°2 : Dans la plupart des directions régionales, les réorganisations successives ont rendu le contenu des postes d'adjoints peu attrayants. L'automatisation de plus en plus importante n'a laissé place qu'au traitement de rejets. Le CTP de l'Insee se prononce pour l'enrichissement du poste de travail sous l'aspect « valorisation des sources » par la production de résultats statistiques par exemple.

Vœu n°3 : Dans le cadre du moyen terme et de la réorganisation de l'Institut, le CTP de l'Insee se prononce pour le maintien dans les DR des moyens humains et matériels des unités prochainement délocalisées, afin d'assurer une continuité de fonctionnement satisfaisante.

Vœu n°4 : Le CTP de l'Insee souhaite que les choix stratégiques de réorganisation de l'Institut soient expliqués directement aux agents concernés par les décideurs nationaux et que des propositions de travaux de remplacement soient faites le plus rapidement possible.

Action régionale et diffusion :

Vœu n°1 : Le CTP de l'INSEE souhaite qu'une évaluation complète (quantitative et qualitative) des travaux des PSAR soit réalisée tant du côté des pôles que du côté des utilisateurs des kits.

Vœu n°2 : Le CTP de l'INSEE demande qu'un état des lieux détaillé de la coordination statistique en région soit établi pour chaque établissement : type de structure sollicitée, fréquence des réunions, quels participants, les travaux qui en résultent...

Vœu n°3 : Le CTP de l'INSEE se prononce pour le maintien de la taille des échantillons des enquêtes nationales impliquant des extensions régionales. En effet, une réduction de la taille de ces échantillons peut remettre en cause des partenariats importants pour l'INSEE en région compte tenu de l'augmentation sensible du coût des extensions.

Vœu n°4 : Le CTP de l'INSEE exige le maintien d'une activité de documentation complète, y compris catalogage, dans chaque établissement.

Europe

Vœu n°1 : le CTP de l'Insee souhaite que la réponse de l'Insee au Code de Bonnes Pratiques Européen soit rendue publique. Il souhaite également que l'ensemble du SSP soit associé à cette réponse, et non pas seulement l'Insee.

Vœu n°2 : le CTP de l'Insee souhaite que les agents amenés à travailler sur des problématiques européennes et à représenter l'Insee dans les instances européennes bénéficient d'une formation personnalisée. Cette formation doit permettre d'explicitier les enjeux et le contexte de négociation du domaine dans lequel l'agent devra intervenir.

Vœu n°3 : le CTP de l'Insee demande à la direction de l'Insee d'afficher l'ensemble des appels d'offre de recherche lancés par Eurostat et d'informer de la réponse ou non réponse à ces appels d'offre de la part du SSP en motivant les choix effectués.

Vœu n°4 : le CTP de l'Insee demande à la direction de l'Insee d'afficher l'ensemble des groupes de travail mis en place par Eurostat (Task Force, préparation du CPS etc.) et d'informer de la participation du SSP ou non à ces groupes de travail en motivant la décision.

Vœu n°5 : le CTP de l'Insee demande à la direction de l'Insee de définir le cadre dans lequel seront discutés l'élaboration de la nomenclature européenne de catégories socio-professionnelles, et qu'à l'issue de ces débats l'Insee définisse sa position et se donne les moyens de la défendre au niveau européen.